

« La Charmille »
Rue des Vignobles, 2

Thiméon, le 23 février 2021.

6230 THIMEON

AVIS GENERAL.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

CONCERNE : phase de déconfinement dans notre établissement.

Une nouvelle directive ministérielle nous est parvenue par mail ce lundi 22 février. Elle régit différentes modalités dans le cadre du déconfinement lié au coronavirus.

Ci-après, en caractère italique, vous trouverez différents éléments de cette directive, plus particulièrement ce qui concerne les visites et sorties. Elle est applicable dès que la maison de repos a un taux de 80 % de résidents vaccinés depuis 10 jours. Je précise qu'a priori ce seuil sera atteint à « La Charmille » le vendredi 5 mars, date à laquelle la présente sera d'application sauf évidemment nouvel élément.

Les visites.

Chaque visiteur doit se conformer aux mesures reprises ci-dessous :

- les règles d'hygiène d'usage (hygiène des mains, de la toux, ...)* ;
- la pratique de l'hygiène des mains (lavage des mains au savon ou au gel hydroalcoolique) est obligatoire pour le visiteur et le résident :
o à l'entrée et à la sortie de l'établissement,
o en surplus, à l'entrée et à la sortie de la chambre ;*
- le port du masque chirurgical par le visiteur est obligatoire dans tous ses déplacements au sein de l'établissement, ce dernier devant venir avec son propre masque ;*
- les visiteurs au nombre de deux maximum en même temps peuvent changer tous les 15 jours. Les enfants de moins de 12 ans sont assimilés à*

des visiteurs ;

des contacts étroits (contacts câlins) entre le résident et ses deux visiteurs sont autorisés. Chaque visiteur et chaque résident est informé que la vaccination protège de développer une forme sévère de la maladie une fois contractée mais, à ce stade des connaissances, nous ne savons pas s'il protège ou pas de la contagion du virus par une personne vaccinée ;

la remise d'objets ou produits alimentaires en direct entre visiteurs et résidents est autorisée sans respect d'une période de quarantaine de l'objet ;

les visites tant en semaine que le week-end reprennent classiquement. Quelles que soient les modalités arrêtées, un registre des visites est complété à son arrivée par chaque visiteur ;

Les formulaires d'attestation sur l'honneur sont maintenus.

En ce qui concerne les chambres à deux lits, les bulles de visiteurs ne se rencontrent idéalement pas. L'une des bulles est invitée à se déplacer vers un autre lieu favorable au respect de l'intimité.

Dans tous les cas, les espaces où les visites sont organisées sont régulièrement aérés.

Le visiteur qui ne respecte pas ces règles pourra se voir refuser l'accès à la maison de repos pendant le temps décidé par la direction. Un autre visiteur pourra alors prendre sa place.

Les sorties.

Les promenades ou activités extérieures, dans les conditions autorisées pour tout citoyen (c'est-à-dire 4 personnes maximum en extérieur en ce compris le résident qui gardent une distance de 1,5 mètre, les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans accomplis n'étant pas pris en compte) ou courses des résidents (accompagné d'une personne si besoin d'une assistance) hors des murs de la maison de repos et de soins restent soumises au respect des gestes barrières (distanciation, hygiène des mains, port du masque et à chaque fois que la distanciation ne peut être observée) ; les résidents portent un masque chirurgical qui leur aura été fourni gratuitement par l'établissement. La quarantaine des résidents au retour de leur sortie n'est pas autorisée. Les sorties des résidents en famille sont autorisées dans les conditions prévues

pour tout citoyen (chaque membre de la famille peut recevoir 1 contact rapproché à domicile. Un maximum d'un contact rapproché peut être accueilli à la fois).

Un résident de retour d'un long séjour en famille (>48 h) sera considéré et testé comme un contact à "haut risque" (J0 et J7) et isolé pendant 10 jours.

Pour l'application du second alinéa relatif à l'utilisation du gel à la sortie de la chambre pour les visites, chaque visiteur est prié de se munir d'un gel personnel. Le cas échéant, « La Charmille » peut vous en proposer au prix de 3 €.

Au niveau du septième alinéa, nous souhaitons limiter les visites jusque 18h et nous déconseillons les visites le matin afin de donner la priorité aux soins.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples renseignements et vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à toute notre considération.

Pascal TAVIER,

Directeur.